



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

**ZAC Espace Niortais :
dossier de création de la ZAC**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Après avis du Comité Consultatif,

Nous venons d'approuver le bilan de la concertation préalable de la ZAC de l'Espace Niortais lancée par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 1996.

Afin de poursuivre cette démarche, je vous propose aujourd'hui d'approuver le dossier de création ci-joint. Ce dossier est composé :

- d'un rapport de présentation avec l'étude d'impact
- d'un plan de situation et de périmètre de la zone
- du mode de réalisation choisi : dans le cas présent la ZAC sera conduite en régie directe par la Ville de Niort
- du régime de la zone applicable au regard de la Taxe Locale d'Equipement : TLE applicable conformément à l'article 1585 A du Code Général des impôts
- de l'indication du document d'urbanisme applicable à l'intérieur de la zone : les dispositions du POS en vigueur ne pouvant être maintenues compte tenu de l'importance de cette opération en centre-ville, il sera établi un PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) qui sera soumis à enquête publique.
- indication du programme global de construction.

Conformément à l'article R 311-6 du Code de l'Urbanisme la présente délibération sera affichée pendant un mois à la mairie de Niort et fera l'objet d'une publication dans les deux journaux locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le dossier de création ci-joint.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON